

Envoi : 18/10/2016

Réception par le Préfet : 18/10/2016

Publication : 21/10/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

## **FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PRIVES EN 2017**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, HELDERLE  
M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER,  
MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,  
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,  
MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

MM. ADRIAN, DELMOND, GRAPPE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.

M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux  
compétences du Conseil départemental,

VU l'article L 442-9 du code de l'éducation

VU l'avis de la Commission de l'Education et de la Jeunesse en date du 9 septembre 2016

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- 1) l'inscription d'un crédit de 4 623 574 € au BP 2017 (programme E 653, chapitre 65, nature 65512, fonction 221, code programme 26062) pour le fonctionnement général des collèges privés, et la répartition des dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en annexe III ; les subventions seront versées conformément au règlement financier départemental en 2 deux fois, selon le détail figurant en annexe III.

2) de donner délégation, à la Commission Permanente, pour le suivi du dossier en 2017.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité